

Que se passe-t-il en cas de test positif au Covid-19 ? Et en cas de test négatif ?

Que faire lorsque le test RT-PCR prescrit par le médecin ou proposé par l'Assurance Maladie est positif ? Pour se protéger et protéger ses proches, le malade est invité à contribuer à la recherche des « personnes contact », à respecter les mesures d'isolement, à surveiller son état de santé et à prendre toute une série de précautions qui permettront d'enrayer la transmission du virus.

1 - LISTER LES PERSONNES CONTACT

L'identification des « personnes contact » est essentielle à la lutte contre la diffusion de l'épidémie. Effectuée dans les plus brefs délais, elle doit permettre de limiter la constitution de chaînes de transmission et la survenue de cas groupés de Covid-19 dans les territoires.

Si le résultat du test est positif, **les services de l'Assurance Maladie appellent le malade** pour confirmer ou compléter la liste qui aura peut-être été déjà constituée avec le médecin. L'échange consistera à **retracer l'historique des contacts rapprochés que le patient a eus, à compter de 48 heures avant l'apparition des symptômes ou 7 jours avant en l'absence de symptômes.**

Les informations à fournir concernent l'identité des « personnes contact » (nom, prénom, date de naissance), ainsi que les coordonnées permettant de les joindre (téléphone, adresse, numéro de Sécurité sociale ou courriel). Les professionnels recueillant ces informations sont soumis au secret professionnel.

Au moment de l'identification de la liste de contacts, **le patient est libre de donner ou non son consentement pour que son identité soit révélée à ses « personnes contact ».**

La liste des « personnes contact » identifiées sera intégrée dans un **système d'information sécurisé appelé « Contact Covid »**. Les enquêteurs sanitaires de l'Assurance Maladie pourront ainsi appeler l'ensemble de ces personnes dans les 24 heures qui suivent pour organiser leur prise en charge rapide et l'accès à un test de dépistage remboursé à 100 %.

Qu'est-ce qu'une « personne contact » ?

La personne contact à risque est une personne qui, **en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact** (hygiaphone ou autre séparation physique comme une vitre ; masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas OU la personne contact ; masque grand public fabriqué selon la norme Afnor ou équivalent porté par le cas ET la personne contact) :

- a partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- a eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (exemple conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque ;
- a prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- a partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- est élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).

2 - CONTINUER L'ISOLEMENT

Si le test est positif, le patient doit poursuivre son isolement jusqu'à la guérison : au minimum 8 jours après l'apparition des premiers signes de la maladie (ou 10 jours pour les personnes à risque élevé de faire une forme grave de la maladie) et 2 jours après la disparition de la fièvre ou des difficultés respiratoires.

C'est le médecin qui précisera la fin de l'isolement. Une prescription de masques chirurgicaux (2 masques par jour pendant toute la durée de l'isolement) sera fournie pour la durée de l'isolement, à retirer ou à faire retirer par ses proches en pharmacie. Si nécessaire, un arrêt de travail sera donné ou envoyé au patient pour couvrir la période d'isolement.

Pour l'isolement, le malade peut rester chez lui si les conditions s'y prêtent et après en avoir discuté avec son médecin. Sinon, d'autres solutions pourront lui être proposées.

3 - SURVEILLER SON ETAT DE SANTE

En général, la guérison intervient en quelques jours avec du repos. Pour surveiller son état de santé, il est conseillé de prendre sa température 2 fois par jour. En cas de fièvre ou de maux de tête, on peut prendre du paracétamol (et non de l'ibuprofène), pas plus de 1 gramme et jusqu'à 3 fois par jour (soit 3 grammes au total). Les traitements habituels doivent être poursuivis.

Il faut contacter son médecin en cas d'évolution des symptômes, de symptômes inhabituels, en cas de doute sur un traitement ou pour tout autre problème de santé. **En cas de difficultés à respirer, il faut appeler immédiatement le 15** (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

4 – ET SI LE TEST EST NEGATIF ?

On doit distinguer **2 cas de figure** :

- les personnes qui présentaient des signes du Covid-19, d'une part,
- les personnes qui ont été en contact rapproché avec une personne malade, d'autre part.

Pour les personnes qui présentaient des symptômes du Covid-19 dont le test est négatif, elles doivent continuer d'observer rigoureusement les gestes barrières. En effet, le test permet d'indiquer si la personne est infectée par le virus au moment où elle effectue le test mais pas si elle est protégée contre le Covid-19. En outre, les personnes à risque face au virus (personnes âgées, personnes diabétiques...) doivent limiter au maximum leurs contacts avec l'extérieur même si leur test est négatif.

Pour les « personnes contact » d'un malade du Covid-19 dont le test est négatif, la conduite à tenir diffère selon qu'elles vivent sous le même toit que la personne malade ou non :

- **celles qui vivent avec la personne malade** doivent rester en isolement jusqu'à la guérison du malade, et renouveler leur test 7 jours après sa guérison. Même si leur test est à nouveau négatif et qu'elles ne présentent aucun signe de la maladie, elles doivent encore rester isolées 7 jours en allégeant les mesures d'isolement (1).
- **les personnes contact ne vivant pas sous le même toit que la personne malade** et dont le test est négatif ne sont probablement pas infectées : les mesures d'isolement sont allégées (1) mais doivent être poursuivies jusqu'au 14e jour après leur dernier contact avec la personne malade, par sécurité.

(1) Les mesures d'isolement « allégé » sont les suivantes :

- sortir systématiquement de son domicile avec un masque et limiter ses sorties au maximum,
- ne pas reprendre le travail hors télétravail et ne pas prendre les transports en commun,
- ne pas avoir de contact avec des personnes fragiles, même en prenant des précautions : personnes âgées de 65 ans et plus, porteuses d'une maladie chronique, présentant une obésité importante ou femmes enceintes au 3e trimestre,
- continuer d'appliquer les gestes barrières comme d'habitude : lavage fréquent des mains, utilisation de mouchoirs à usage unique, maintien d'une distance de plus d'un mètre avec les autres personnes.

Documents utiles

- [Fiche "Je limite la transmission du virus" - Santé publique France Formulaire - PDF, 127.83 Ko](#)
- [Fiche "J'ai les signes du Covid-19" - Santé publique France Formulaire - PDF, 131.21 Ko](#)
- [Fiche "J'ai été en contact avec une personne malade du Covid-19" - Santé publique France Formulaire - PDF, 169.07 Ko](#)